



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 28 avril 2017

Membres en fonction : 19

Membres présents : 14

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Benoit HEINRICH ; Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN ; Jean-Claude SCHLATTER ; Stéphanie FREY ; Claude HEINRICH.

Les conseillers municipaux : Yves HOLZMANN ; Pierre KEMPF ; Richarde KIENTZ ; Philippe MAYER ; Benoit PAULET ; Isabelle SCHOTT ; Marie-Françoise SIMONIN ; Jean-Christophe VOEGELE.

Membres absents excusés : 5

M. Cédric DOCHTER (donne procuration à M. Claude HEINRICH)

Mme Déborah HILS (donne procuration à Mme Richarde KIENTZ)

Mme Evelyne HOCHSCHLITZ (donne procuration à Mme Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN)

Mme Anna SCHAAL

Mme Audrey SCHANDENE (donne procuration à M. Jean-Claude SCHLATTER)

Public : 0

La séance est ouverte à 20h11 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse M. Cédric DOCHTER (qui donne procuration à M. Claude HEINRICH), Mme Déborah HILS (qui donne procuration à Mme Richarde KIENTZ), Mme Evelyne HOCHSCHLITZ (qui donne procuration à Mme Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN), Mme Audrey SCHANDENE (qui donne procuration à M. Jean-Claude SCHLATTER) et Mme Anna SCHAAL.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Madame Isabelle SCHOTT secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2017

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 mars 2017 est adopté à l'unanimité (18 voix).

3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. Remplacement de deux treuils de commande désenfumage**

Cette prestation a été effectuée par l'entreprise Melly Incendie pour un montant de 527,90 € HT.

➤ **3.2. Fourniture et pose de trois luminaire – rue des Francs**

Cette prestation a été effectuée par l'entreprise SAG Vigilec pour un montant de 1765,05 € HT.

➤ **3.3. Achat de copeaux pour l'aire de jeux**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise EPSL pour un montant de 300,00 € HT.

➤ **3.4. Fourniture et pose d'un luminaire – rue de la Chapelle**

Cette prestation a été effectuée par l'entreprise SAG Vigilec pour un montant de 780,00 € HT.

➤ **3.5. Reprise du passage béton – rue du Buhl**

Cette prestation a été commandée auprès l'entreprise VOGEL TP pour un montant de 1141,00 € HT.

➤ **3.6. Travaux de balayage de la voirie communale**

Cette prestation a été commandée auprès l'entreprise VOGEL TP pour un montant de 775,00€ HT.

➤ **3.7. Gaine pour l'éclairage de la rue du cimetière**

Cette prestation a été effectuée auprès l'entreprise Jehl SAS pour un montant de 1030,25€ HT.

4) ATTRIBUTIONS DE TRAVAUX ET SERVICES

➤ **4.1. Marché de modules préfabriqués**

Monsieur le Maire informe les élus que la commune doit installer des bâtiments modulaires afin d'accueillir les élèves de l'école « des Garçons » durant les travaux d'extension et de restructuration du bâtiment.

Un marché a été lancé concernant deux salles de classe, une classe ITEP, une salle des enseignants/bureau de direction ainsi que des sanitaires.

Après consultation de différentes entreprises, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Touax d'un montant de 50 491,00 € HT.

L'installation des modules se fera en juin afin d'accueillir les élèves dès la rentrée.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'offre de modules préfabriqués de l'entreprise Touax pour un montant de 50 491,00 € HT
- **AUTORISE** le maire à signer les offres ainsi que tout document afférant à la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

➤ 4.2. Mise en sécurité de la mairie – remplacement des portes intérieures

Suite à un avis défavorable de la commission de sécurité en 2014 sur la mairie, la commune a mandaté un bureau d'étude afin de travailler sur la mise en sécurité du bâtiment.

Ce travail a permis de déboucher sur des propositions de travaux afin d'améliorer la sécurité de la mairie qui ont été validées par le SDIS. Ces aménagements consistent principalement aux remplacements des portes intérieures par des portes pare-feu, la mise en place d'écran de cantonnement et la protection des tableaux électriques.

Ayant eu un avis favorable sur ces propositions, il convient désormais d'engager les travaux.

Après consultation de différentes entreprises, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Jehl d'un montant de 23 520,00 € HT.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'offre de l'entreprise Jehl pour un montant de 23 520,00 € HT
- **AUTORISE** le maire à signer les offres ainsi que tout document afférant à la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

5) VALIDATION DU PROJET ECOLE – AVANT-PROJET DEFINITIF

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, la commune a retenue l'équipe de maîtrise d'œuvre portée par l'architecte mandataire Rey-Lucquet. L'opération d'extension et de restructuration de l'école élémentaire a pour objectif de regrouper la totalité des élèves sur un site unique au

niveau de la rue de l'Eglise. Il rappelle qu'actuellement cinq salles de classe se trouvent dans le bâtiment de la mairie.

Dans la continuité de l'avancement du projet, il convient que le conseil municipal valide l'avant-projet définitif. Monsieur le Maire revient sur les grands points d'arbitrage en particulier concernant la centrale de traitement d'air. Après consultation des élus et de l'équipe enseignante, il a été convenu de retenir une ventilation naturelle complétée par des moniteurs indicateurs de CO2 afin de garantir une bonne qualité de l'air dans les salles de classe

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la phase avant-projet définitif du projet d'extension et de restructuration de l'école élémentaire présentée par le maître d'œuvre REY-LUCQUET d'un montant de 1 770 043,00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

6) AFFAIRES FONCIERES

N'ayant pas de point particulier à traiter sur ce sujet, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

7) AFFAIRES FINANCIERES

➤ 7.1. Subvention aux associations

Madame Stéphanie FREY rapporte brièvement les discussions survenues en commission des finances concernant les subventions aux associations. Elle rappelle que la commission a décidé de continuer à subventionner les dépenses d'investissement des associations de la commune à hauteur de 10%, et les dépenses de formations à hauteur de 15%.

L'AAPMA a présenté une demande de subvention pour travaux. La commission finances a proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 230 €.

Par ailleurs, Madame Stéphanie FREY propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'AAPMA d'un montant de 1 570 € afin de participer financièrement au branchement électrique pour le tarif jaune.

Après avoir entendu les explications de Madame Stéphanie FREY et en avoir délibéré,

Vu la proposition de la Commission des finances en date du 25 avril 2017,

Après avoir entendu les explications de Madame la 4^{ème} adjointe et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la subvention de 230 € à l'association AAPMA
- **APPROUVE** la subvention exceptionnelle de 1 570 € € à l'association AAPMA
- **DECLARE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (18 voix)

8) AFFAIRES DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a procédé à un recrutement afin de pallier au départ d'un agent du service administratif. Cette nouvelle arrivée devrait se faire durant l'été.

Par ailleurs, Monsieur le Maire invite les élus du conseil à participer au pot de départ à la retraite d'un agent du service administratif.

9) INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

N'ayant pas de point particulier à traiter, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

10) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE

Madame Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN, 2^{ème} adjointe, revient sur la commission enfance-jeunesse de la communauté de commune de Sélestat.

Elle informe les élus qu'un audit est en cours afin d'analyser le coût des périscolaires. Elle estime que la démarche est intéressante mais qu'il est nécessaire de faire preuve de davantage de rigueur afin que cette étude ait un réel intérêt. Certains chiffres avancés étaient incomplets voire faux. Ce travail doit donc être consolidé afin d'être utile à la prise de décision des élus de la communauté de communes.

Madame MORTEVEILLE-HAMMANN tient à revenir également sur la réunion de la semaine avec le service jeunesse de la communauté de communes de Sélestat. Les animateurs ont indiqué que la commune d'Ebersheim fait partie des priorités parmi leurs interventions. Cette rencontre a également été l'occasion d'évoquer le CLAS

11) PROGRAMME DES REUNIONS DU MOIS DE MARS

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| ➤ Commission de gestion | Mercredi 03 mai 2017 à 20h00 |
| ➤ Conseil du CCAS | Mercredi 03 mai 2017 à 20h00 |
| ➤ Commission urbanisme | Mardi 09 mai 2017 à 20h00 (RdC) |
| ➤ Commission vie sociale | Mardi 09 mai 2017 à 20h00 |
| ➤ Commission Vivre à Ebersheim | Jeudi 18 mai 2017 à 20h00 |
| ➤ Conseil municipal | Vendredi 26 mai 2017 à 20h00 |

12) DIVERS

Monsieur le Maire signale aux élus que le rapport est disponible en mairie pour lecture. Il encourage les membres du conseil à en prendre connaissance.

En l'absence d'autres points divers, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 22h44.

La secrétaire de séance

Isabelle SCHOTT

Le Maire

Michel WIRA